

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : JF. MARY

50. Demande de subvention au conseil départemental pour la piste cyclable rue de Belle Bouche (du rond-point de l'école Marie-Louise DUMAS à Piochcouguoil)

La commune de Marseillan souhaite continuer à valoriser les déplacements doux grâce au déploiement de nouvelles pistes cyclables.

Ainsi, il est nécessaire que la liaison entre l'école Marie-Louise DUMAS et le secteur de Piochcouguioul) soit créée pour :

- Assurer un déplacement sécurisée des élèves vers le parc de jeux du Boudas
- Permettre de connecter les habitants du secteur de Frontregeire au réseau des pistes cyclables de Marseillan

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
Conseil départemental	49 %	100.000 €
Conseil régional	12 %	25.000 €
Sète Agglopôle Méditerranée	12 %	25.000 €
Commune	27 %	55 000 €
	Coût du projet	205 000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider le projet de piste cyclable sus mentionné

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches relatives à cette demande de subvention

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour la création de la piste cyclable rue de Belle Bouche entre l'école Marie-Louise DUMAS et le secteur de Piochcougouil.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Valide le projet de piste cyclable sus mentionné

Approuve le plan de financement présenté,

Autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches relatives à cette demande de subvention

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour la création de la piste cyclable rue de Belle Bouche entre l'école Marie-Louise DUMAS et le secteur de Piochcougouil.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

